



**GROUPE CONSULTATIF POUR LA
MOBILISATION DES RESSOURCES DANS
LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU
PND 2021-2025**



**NOTE SUR L'ENVIRONNEMENT DES
AFFAIRES EN COTE D'IVOIRE**



Introduction

Dans l'optique d'inscrire l'action publique dans une vision de développement de long terme, le Gouvernement ivoirien a renoué depuis 2011 avec la planification stratégique. Cette volonté s'est matérialisée par l'élaboration de Plans Nationaux de Développement (PND) avec l'ambition de faire de la Côte d'Ivoire, **un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030**. Avec ces plans, la Côte d'Ivoire est parvenue à réduire significativement l'impact de plusieurs décennies de crises. En effet, sa mise en œuvre a permis de restaurer un climat social propice au développement et de renouer avec une croissance économique forte.

Dans la perspective de consolider et d'accroître les acquis en matière de développement économique, social et environnemental, le Gouvernement a décidé de poursuivre la planification stratégique de son développement à travers l'élaboration du PND 2021-2025.

Conformément à sa politique libérale, le Gouvernement ivoirien a fait du secteur privé, l'acteur privilégié de la croissance économique. En effet, les investissements attendus du secteur privé représentent 74% du financement du PND 2021-2025, estimé à 59 000 milliards de FCFA.

A l'instar des pays émergents, la Côte d'Ivoire a engagé des réformes significatives en vue d'améliorer son environnement des affaires afin de favoriser le développement d'un secteur privé dynamique et compétitif à l'échelle internationale.

Ainsi, les différentes réformes entreprises ont permis à la Côte d'Ivoire de figurer parmi les dix (10) économies africaines les plus compétitives sur la période 2016-2020 et d'améliorer son classement Doing Business passant de 142^{ème} à 110^{ème}.

L'ambition d'accélérer la transformation structurelle de l'économie avec une plus grande transformation sur place de nos matières premières (cacao, café, anacarde, produits miniers, etc.) exige la poursuite des réformes en matière d'amélioration de l'environnement des affaires dans les domaines de :

- La consolidation du climat de sécurité ;
- L'approfondissement des réformes macroéconomiques ;
- L'efficacité des services publics ;
- La réglementation en faveur des activités économiques et ;
- La qualité de l'offre des infrastructures économiques et sociales.

I. Amélioration de l'environnement sécuritaire

Les réformes engagées par le Gouvernement pour garantir l'intégrité de son territoire et assurer la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens ont permis de disposer d'une armée réunifiée, équipée et formée. Un dispositif sécuritaire rassurant a été déployé sur l'ensemble du territoire afin d'anticiper et de lutter efficacement contre les menaces terroristes et les incursions aux frontières.

La situation sécuritaire de la Côte d'Ivoire s'est considérablement améliorée du fait de la baisse du niveau de la criminalité sur l'ensemble du territoire national avec l'indice ivoirien de sécurité affichant 1,2 en 2019 contre 1,3 en 2018 et 3,2 en 2012.

Ce résultat a été obtenu grâce à maillage efficace du territoire, à l'occupation rationnelle des sites stratégiques à travers la mise en place de certaines dispositions sécuritaires, au renforcement des capacités opérationnelles et par la conduite de multiples opérations de sécurisation par les forces armées nationales.

La Côte d'Ivoire entend poursuivre vigoureusement tous ses efforts pour consolider son environnement socio-politique et sécuritaire, avec :

- Le renforcement de la sécurité transfrontalière et international ;
- La poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de la Défense ;
- L'amélioration de la confiance entre les forces de sécurité et la population et ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des forces armées en vue de faire face à toute attaque, à travers la loi de programmation militaire.

II. Réformes et performances macroéconomiques

Après une mise en œuvre efficace du PND 2012-2015 marquée par des performances macroéconomiques remarquables, la Côte d'Ivoire a consolidé la solidité du cadre macroéconomique, sur la période 2016-2020. Ces résultats ont été possibles grâce aux réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie, au renforcement des institutions, des politiques et de la gouvernance ainsi qu'au maintien d'un niveau adéquat des agrégats de la demande.

1. *Un taux de croissance économique du PIB élevé*

Le taux de croissance du PIB qui était de 7,2% en 2016 a atteint 7,4% en 2017, 6,9% en 2018 et 6,2 % en 2019, soit une moyenne annuelle de 6,9% sur la période 2016-2019. Grâce à cette performance, la Côte d'Ivoire maintient sa position de locomotive de l'espace UEMOA et figure parmi les dix économies à forte croissance à l'échelle mondiale depuis 2016. Fort de ses fondements, l'économie a été particulièrement résiliente en 2020 face à la pandémie à coronavirus (COVID-19). Ainsi, le taux de croissance est estimé à 2% en 2020 alors que la plupart des pays dans le monde ont observé une récession en 2020. La croissance économique a connu un rebond significatif avec un taux de 7,4% en 2021.

Cette situation s'explique notamment par un **accroissement substantiel des investissements publics et privés**.

En effet, le taux d'investissement global s'est maintenu en moyenne à 22% sur la période 2016-2021 avec une moyenne de 6% pour l'investissement public et 17% pour sa composante privée.

Cette dynamique positive est corroborée par la situation des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le pays. En effet, selon le Rapport 2020 de CNUCED, le stock des IDE a quintuplé en deux décennies. En effet, d'un stock de 2,483 milliards USD en 2000, il est passé à 6,978 milliards USD en 2010 pour ressortir à 12,237 milliards USD en 2020. Le nombre d'entreprises agréées est passé de x en 2016 à X en 2021.

2. Une inflation maîtrisée

L'économie ivoirienne a évolué dans un contexte d'inflation contenue sur la période 2016-2020. En effet, les niveaux d'inflation sont ressortis à 0,7 % en 2016 et 2017, 0,6% en 2018, 0,8% en 2019, 2,4% en 2020 et 2,8% en 2021, soit bien en dessous de la norme communautaire de l'UMEOA de 3 %.

3. Une gestion optimale des finances publiques et de la dette

Au niveau de la gestion budgétaire, les actions menées ont permis d'obtenir plusieurs résultats probants, notamment :

- L'opérationnalisation du nouveau cadre juridique de la réforme des finances publiques;
- Le basculement de la gestion budgétaire en mode budget-programme ;
- L'opérationnalisation du nouveau Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ;
- La réalisation de l'interfaçage SIGOBE-SIGMaP-ASTER ;
- La mise en cohérence de la consommation des crédits budgétaires avec le rythme de recouvrement des recettes ;
- Le démarrage du déploiement du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- La modernisation du système de passation des marchés public avec l'adoption d'un nouveau code des marchés publics révisé (Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés) et la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- L'initiation de l'exploitation des modules du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) en particulier celui du contrôle, de la gestion des défaillants et de la fiscalité mobilière ;
- Le démarrage de l'expérimentation de la mise en œuvre de la comptabilité matière et ;
- L'élaboration et la vulgarisation régulière du budget citoyen depuis 2019 au niveau des populations.

La politique budgétaire prudente du Gouvernement associée au dynamisme économique et au **renforcement du cadre de gestion de la dette publique** a contribué à assurer la soutenabilité de celle-ci. Ainsi, en 2020, le stock de la dette par rapport au PIB s'établissait à 47,8% (dont 30,4% pour la dette extérieure et 17,4% pour la dette intérieure), conforme au critère de l'UEMOA d'un maximum de 70%.

L'utilisation optimale de la dette publique a contribué à établir un cercle vertueux de croissance. En effet, les mobilisations de dette ont permis de financer en grande partie d'importants projets structurants dans les secteurs clés des infrastructures économiques

stratégiques (Energie, routes, transport, éducation-formation). Ainsi, l'accroissement de la production énergétique, le développement des infrastructures et services de transports routiers, portuaires et aéroportuaires, ainsi que le renforcement du capital humain ont été source d'externalités positives pour l'ensemble de l'Economie. Par ailleurs, les accès aux services de base comme la santé, l'éducation et l'électrification ont contribué à améliorer les conditions de vie de la population.

III. Gouvernance et efficacité des services publics

1. Efficacité de l'Administration Centrale et des structures parapubliques

Sur la période 2016 à 2020, le Gouvernement s'est engagé à « Bâtir une Administration Publique dynamique, efficace et performante au service du développement ».

Au niveau de la fonction publique, plusieurs acquis ont été enregistrés, dont les plus importants sont :

- L'assainissement du fichier des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Le rapprochement des services de la Fonction Publique des usagers ;
- La déconcentration de l'organisation des concours administratifs est effective ;
- L'informatisation de la production des actes de gestion de la carrière des agents de l'Etat conformément au cahier de charge initial ;
- L'extension du Ficher Unique de Référence (FUR) aux magistrats et aux diplomates est et ;
- Le recrutement par concours de 23 449 fonctionnaires sur la période 2016-2018.

En 2017, la répartition de l'effectif des fonctionnaires selon le sexe était de 140 885 hommes et 67 692 femmes, soit un taux de féminisation de 32,45% (Annuaire statistique, 2016-2017)

Dans le cadre du processus de **modernisation de l'Administration publique** :

- Le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) a été mis en place pour accompagner l'ensemble des institutions et départements ministériels dans la mise en œuvre des réformes et projets de modernisation ;
- Un cadre de coopération est mis en place en vue de renforcer le cadre de collaboration en matière de modernisation de l'Administration avec d'autres pays. Divers accords ont été signés avec le Rwanda (19 décembre 2018), le Burkina Faso (31 décembre 2018), le Maroc (07 février 2019) et le Portugal (28 mai 2019) ;
- Des procédures administratives ont été simplifiées et dématérialisées dans l'optique d'une administration « zéro papier » permettant aux citoyens d'effectuer les procédures administratives en ligne.

2. Qualité de la justice et exécution des contrats

Les réformes menées par le Gouvernement en matière de justice ont permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer une progression dans plusieurs indicateurs :

- Pour ce qui est du renforcement de l'indépendance et de la crédibilité de la justice, l'indicateur « Etat de droit » du MCC est passé pour la première fois au vert en 2016 (0,23) et s'y est maintenu ;
- Ces réformes ont induit la création et l'opérationnalisation de hautes juridictions et de juridictions spécialisées telles que le Tribunal de commerce d'Abidjan et la Cour de Cassation.
- Pour ce qui est du renforcement des capacités du personnel de justice, des sessions de formation continue portant sur plusieurs thématiques ont été organisées sur la période 2016 à 2019. Elles ont concouru à améliorer le service public de la justice notamment en termes de célérité dans le traitement des dossiers.
- Au titre de l'accessibilité de la justice, une plateforme de collaboration a été mise en place avec le Barreau, la Chambre nationale des huissiers relativement à l'assistance juridique et judiciaire. Ces dispositions ont eu pour effet d'accroître le nombre de bénéficiaire d'assistance judiciaire (200 demandes d'assistance judiciaire financées sur 460, à hauteur de 660,59 millions de FCFA, sur la période 2016-2019).

Ces différentes réformes entreprises par la Côte d'Ivoire ces dernières années en vue d'offrir un environnement des affaires des plus attrayants a été salué au niveau international par les institutions économiques et financières mondiales. Cet effort s'est matérialisé par le passage du score CPIA de [3,2] en 2012 à [3,5] en 2019 sur une échelle de 1 à 6, traduisant des avancées significatives. En effet, l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) par la Banque mondiale note la qualité de la gestion économique du pays, ses politiques structurelles, ses politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et le fonctionnement des institutions du secteur public.

3. Efficacité de l'administration foncière

Face à l'urbanisation importante, le Gouvernement a pris plusieurs textes de loi qui instituent un cadre simplifié moins contraignant pour les demandeurs d'actes administratifs du foncier, et dont les principaux sont :

- La loi portant Code de l'Urbanisme et du Domaine du Foncier Urbain, adopté en conseil des ministres le 16 juin 2020 ;
- Le décret n°2019-221 du 13 mars 2019 instituant l'identifiant unique du foncier en Côte d'Ivoire (IDUFCI) et ;
- Le décret n°2019-220 du 13 mars 2019 instituant un système de référence terrestre, un système de référence altimétrique et un système de représentation plane.

La planification urbaine a été renforcée, à travers le Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA), élaboré et approuvé par décret n°2016-138 du 9 mars 2016, ainsi que l'élaboration et la diffusion des plans d'urbanisme directeurs de 30 chefs-lieux de Région.

En matière de construction, on enregistre les réformes clé suivantes :

- La loi portant Code de la Construction et de l'Habitat qui actualise les normes de construction et de l'habitat intégrant le handicap, la performance énergétique et la responsabilité des constructeurs d'ouvrage ;
- Le Décret portant réglementation du Permis de Construire instituant un dispositif innovant qui intègre la gestion du risque et ;
- Le Décret modifiant le Décret portant création, attributions, composition et fonctionnement du Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC) instituant une Cellule de Contrôle des Constructions.

S'agissant du logement et du cadre de vie, les réformes les plus importantes sont :

- L'adoption de la Loi portant Code de la Construction et de l'Habitat, relatif au bail à usage d'habitation ;
- La mise en place de mécanismes et instruments de financement du logement social. De plus, dans le cadre des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, le Gouvernement a pris des mesures en vue de mieux réglementer le secteur de la construction et d'accélérer la délivrance du Permis de Construire.

Par ailleurs, l'Etat a fait le choix de recourir, en plus de la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI), à des entreprises privées. A ce titre, l'Etat a consenti à :

- La constitution de réserves foncières additionnelles de plus de 1 000 hectares, en plus des quatre (04) principaux sites déjà mobilisés ;
- L'investissement de près de 100 milliards de FCFA dans la réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) et ;
- L'exonération fiscale de plus de 300 milliards de FCFA accordée aux promoteurs agréés.

On note également que l'annexe fiscale des impôts accorde des exonérations spécifiques pour les opérateurs immobiliers dont le projet est accompagné par l'installation d'une usine de fabrication de matériaux de construction en Côte d'Ivoire.

IV. Réglementation en faveur des activités économiques

1. Mesures incitatives en faveur du secteur privé

Le Gouvernement a fait de la Côte d'Ivoire un pôle d'attraction pour les investissements privés nationaux et internationaux. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire offre l'un des climats des affaires les plus attractifs en Afrique. Cette performance est la résultante de la mise en œuvre d'un Agenda de réformes structurelles de grandes ampleurs et l'existence de codes sectoriels dont les incitations sont multiples. Les codes disponibles sont le code général des investissements, le code des télécoms, le code minier, le code immobilier, le code du pétrole, le code du tourisme et le code de l'électricité.

Les incitations, en fonction du secteur d'activité ou du niveau d'investissement projeté, portent en général sur :

- L'adoption en février 2018 de la digitalisation du paiement des impôts ;
- La baisse des taux sur les cotisations sociales ;
- La mise en place d'un Plan de rationalisation des exonérations fiscales et douanières 2020-2024 adopté en 2019 ;
- L'opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME ;
- La simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive (application de la taxation ad valorem, nouvelle segmentation des PME, et relèvement du seuil du chiffre d'affaires pour l'assujettissement à la TVA) ;
- La poursuite et la vulgarisation des processus de modernisation et dématérialisation des procédures de l'administration fiscale ;
- La réduction de la TVA appliquée sur les réalisations d'œuvres à caractère social ;
- La mise en place de la facture électronique certifiée ;
- Le bénéfice de garantie l'investissement réalisé en cas de troubles socio-économiques ;
- La libre transférabilité des capitaux et des bénéfices issus des investissements ;
- Le renforcement de la prévention des actes de corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire ;
- L'amélioration de la disponibilité de terrains industriels et le renforcement de l'attractivité des zones industrielles ;
- Le renforcement de la structuration du Dialogue Public Privé dans les principaux pôles économiques ;
- L'octroi de primes à la transformation locale pour les produits de rentes ;
- La mise en place d'un fonds d'appui à l'innovation et à la Technologie le programme national de création d'incubateurs ;
- L'adoption de politique d'innovation et de vulgarisation des technologies ;
- La mise en place d'un cadastre minier moderne de 2016 à 2017, suivie de son audit en 2019, permet de renforcer l'accessibilité de l'Administration des mines et la transparence dans le processus d'octroi et de renouvellement des titres et autorisations miniers ;
- La lutte contre l'orpaillage illicite a été renforcée avec la création et la mise en service de la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) en 2018.

2. Facilitation de la création des entreprises

L'augmentation d'activité dans les secteurs créateurs d'emploi est l'une des contributions majeures à la croissance. En vue de préserver cette dynamique un certain nombre de réformes ont été engagées, à savoir :

- Le renforcement du cadre juridique et réglementaire des affaires ;
- La mise en place du **Guichet Unique de Création d'Entreprise** à travers le CEPICI, chargé de faciliter les formalités administratives relatives à la création ;
- La réduction des coûts et des délais, liés à la création d'entreprises ;
- Mise en place d'informations concernant les structures d'accompagnement afin de faciliter la création et leur développement des PME ;
- La simplification des procédures administratives ;

- La dématérialisation des procédures à travers la mise en place d'un portail unique des services à l'investisseur ;
- La création du tribunal de commerce d'Abidjan ;
- Le financement optimal des PME ;
- Amélioration de la transparence sur les processus d'attribution des marchés.

3. Politique d'appui et d'accompagnement du secteur privé

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif primordial d'encourager et d'accroître davantage l'investissement privé, de promouvoir l'entrepreneuriat national, de capter également les investissements directs étrangers afin de créer des opportunités d'emplois pour une population sans cesse croissante, et réduire ainsi les inégalités territoriales. Pour ce faire, des mesures d'appui et d'accompagnement au secteur privé et au PME en particulier ont vu le jour, on peut citer notamment :

- La Révision et l'adoption du code des investissements en 2018 ;
- L'apurement des arriérés des fournisseurs pour un montant d'environ 106 milliards de FCFA (0,4% du PIB) à la mi-2018 ;
- Au niveau fiscal, le Gouvernement a initié des réformes en vue d'améliorer le recouvrement de l'impôt, réduire la corruption par la digitalisation du paiement des impôts ;
- Dans Le cadre développement du secteur bancaire et financier, elles ont permis de réaliser des progrès en matière d'accessibilité à travers une amélioration de l'environnement concurrentiel et l'opérationnalisation du **Bureau d'Information sur le Crédit (BIC)** ;
- Mise en œuvre des plans de restructuration bancaire en vue réduire les vulnérabilités dans le secteur ;
- Mise en place de la **Caisse des Dépôts et de Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI)** opérationnelle depuis 2019 ;
- Le renforcement de l'analyse risque par le recoupement systématique des informations contenues dans le Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) et la mise en place de système de « scoring » pour la détection notamment de secteurs et d'entreprises à risque ;

- Au niveau de la microfinance, le Gouvernement a initié un certain nombre de réformes pour redynamiser le secteur qui comptabilise 51 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) agréés réparties sur l'ensemble du territoire avec plus de 1,3 millions de clients bénéficiaires en 2017.
- Le secteur de la communication traduit la vision du Gouvernement, au plan législatif, d'importantes réformes ont été menées, l'adoption de la loi n°2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la communication publicitaire :
- Libéralisation de l'espace audiovisuel s'est faite à travers la mise en œuvre de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) depuis le 08 février 2019 ;
- Au niveau du Partenariat Public-Privé (**CNP-PPP**), l'adoption, en Conseil des Ministres du 29 mars 2018, de deux (02) nouveaux décrets qui encadre les PPP ; l'un déterminant les règles relatives aux contrats de Partenariats Public-Privé, l'autre portant attributions, organisation et fonctionnement du **Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP)**, organe central du dispositif ;
- La stratégie nationale d'inclusion financière adoptée pour la période 2019-2024, vise à porter le taux d'inclusion financière à 60% à l'horizon 2024" et à mobiliser davantage d'épargne sur le plan national pour financer l'économie.

Dans le domaine des services d'utilité publique, l'Etat a mis en place des **autorités de régulation** chargée d'assurer le fonctionnement adéquat du marché et le respect des règles concurrentielles. Il s'agit notamment de :

- L'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) ;
- L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRPM) ;
- La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et ;
- L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE).

En outre, pour favoriser le **commerce inter et intra régional**, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre, des politiques, réformes, projets et programmes communautaires au sein de l'**UA**, de la **CEDEAO**, de l'**UEMOA**, de l'**Union du Fleuve Mano**, du **Conseil de l'Entente**, du **CILSS**, à travers les textes régissant :

- Adoption mai 2019, du décret portant déclaration d'utilité publique du projet du port sec de Ferkessedougou, d'une superficie de 732 hectares ;
- La libre circulation des personnes, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes communautaires du plan triennal 2017-2019, notamment la délivrance aux citoyens de la carte d'identité biométrique CEDEAO en 2019,
- Le renforcement du **Transit International Routier (TRIE)**,
- Le Contrôle des gabarits et du poids et la construction de postes juxtaposés de contrôle aux frontières ;
- Le lancement des zones de libre-échange qui a pour objectif d'établir progressivement des Unions Douanières, des Marchés.

V. Qualité des infrastructures économiques et sociales

✓ *Infrastructures et services de transport*

Concernant le **développement de nouvelles routes**, le linéaire total de routes revêtues construites s'est accru, passant de 6 700 km en 2015 à 7150 Km en 2019. Les acquis sont de 340 km de nouvelles routes construites. Les grands travaux achevés concernent l'aménagement et le bitumage de la route Boundiali-Odienné (135km), l'aménagement et le bitumage de la route Adzopé-Yakasse Attobrou (25km), le bitumage de l'axe Agboville-Rubino-Cechi (61km), le bitumage de l'axe Mankono-Tieningboué (56Km), l'aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda (42km), le bitumage de l'axe Kani – Fadiadougou (24km) et le bitumage de l'axe Odienné-Gbéléban (72km), le Bitumage de l'axe fleuve Mano, le bitumage de la section Danané-frontière Guinée (48km), le projet de route Bouna-Doropo-frontière Burkina-Faso (91Km).

Au niveau des autoroutes, on enregistre la réalisation de l'autoroute Abidjan Bassam, composante du corridor Abidjan Lagos ; le prolongement de l'Autoroute du Nord en cours jusqu'à Bouaké.

Ces infrastructures ont permis de renforcer la mobilité interurbaine, accroître la connectivité avec les pays frontaliers dans le cadre de l'intégration sous-régionale.

En vue de rendre le secteur du transport routier plus dynamique, le gouvernement entend :

- Poursuivre du processus de professionnalisation du milieu des transporteurs et conducteurs ;
- Réhabiliter et construire des infrastructures modernes, notamment les postes juxtaposés, les lignes de **Bus Transit Rapid (BRT)** ;
- Opérationnaliser l'**Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI)** ainsi que l'Autorité de la Mobilité Urbaine pour le **Grand Abidjan (AMUGA)**;
- Etendre la mise en œuvre du **Système de Transport Intelligent (STI)** ;
- Renforcer la politique de renouvellement du parc auto.

Concernant le transport maritime, la Côte d'Ivoire compte deux **Ports Autonomes, l'un à Abidjan (PAA)** et l'autre à **San-Pedro (PASP)**. Les acquis sont l'élargissement et l'approfondissement du canal de Vridi et la construction du deuxième terminal à conteneurs qui ont permis d'augmenter le trafic de transbordement, faisant ainsi du Port d'Abidjan (PAA) le principal hub sous régional.

En vue d'améliorer la performance des ports ivoiriens, il est prévu :

- La création d'une flotte nationale ;
- La modernisation et l'accroissement de la flotte de transport fluvio-lagunaire ;
- La réalisation d'un réseau de transport intégré de passagers et de marchandises sur les voies d'eau intérieures (maritime y compris) ;
- La formation des acteurs du secteur maritime et portuaire (vi)

- La mise en œuvre effective du projet de construction du parking de poids lourd.

En ce qui concerne le transport aérien, les principaux acquis sont l'extension et la modernisation de l'aérogare de fret d'Abidjan ; la mise en place d'équipements performants à l'aéroport d'Abidjan permettant de recevoir de gros porteurs ; la mise en œuvre du plan de sécurité et de sûreté qui a véritablement contribué à l'obtention de la certification de la Transportation Security Administration (TSA) par l'aéroport Félix Houphouët-Boigny.

La Côte d'Ivoire compte ainsi trois aéroports à caractère international (Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké) et 24 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ainsi que 13 stations synoptiques et aéronautiques. Le trafic aérien national a repris sur l'ensemble des grandes villes du pays, notamment à San-Pedro, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo et Odienné. Par ailleurs, l'aéroport international FHB d'Abidjan a obtenu la certification **TSA** afin d'opérer des vols directs vers les Etats-Unis d'Amérique.

Le réseau ivoirien est constitué d'une ligne ferroviaire de 1 261 km qui relie Abidjan à Ouagadougou, dont 639 km se trouve en territoire ivoirien. Cette ligne comporte une voie, à l'exception de 17 km à double voie à Abidjan. En termes d'échanges, le volume de fret ferroviaire transporté s'est amélioré en passant de 798 000 tonnes en 2015 à 806 000 tonnes en 2016 pour légèrement fléchir à 799 000 tonnes en 2017. La cible fixée pour 2019 a été dépassée avec 1 016 208 tonnes transportées.

Un important projet de métro urbain est en cours. Ainsi, pour ce qui concerne le projet de la ligne 1 du Métro d'Abidjan, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du périmètre des emprises ferroviaires de l'Etat a été faite et le tracé du Métro desservira 18 stations, du nord (Station Anyama Centre) au sud (Station Aéroport) avec la construction d'un viaduc sur la lagune Ebrié.

Par ailleurs, le Gouvernement ambitionne de réhabiliter des infrastructures ferroviaires de l'axe Abidjan-Ouagadougou-Kaya et construire la voie ferrée San Pedro–Man.

✓ **Infrastructures Energétiques**

Le Gouvernement ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire l'un des premiers marchés énergétiques en Afrique subsaharienne à l'horizon 2030. Pour concrétiser cette vision, plusieurs réformes sectorielles ont été menées sur la période 2016-2020.

En ce qui concerne le volet infrastructurel, la production brute d'électricité est passée de 10 077,90 **Gigawattheures (GWh)**.

La capacité énergétique qui était de 1975 MW en 2015 est passée à 2229 MW en fin 2020 avec la mise en service du barrage de Soubré en 2017 et l'extension de la centrale de la CIPREL et celle à cycle combiné d'Azito. Ces importantes réalisations ont permis d'augmenter le taux de couverture national qui est ainsi passé de 49,6% en 2015 à 79,6% à fin 2020 et le taux d'accès à l'électricité de 97,98% de la population contre 72% en 2011. Ainsi, 6780 localités sur les 8518 que compte notre pays sont raccordées au réseau électrique. Une baisse de 20% du tarif social (5 ampères) a été consentie afin de réduire le coût de la vie des personnes vulnérables par ses transferts indirects et faciliter l'accès à d'autres biens et services. En outre,

dans le cadre du Programme Electricité pour tous (PEPT), les ménages les plus défavorisés bénéficient d'un raccordement à l'électricité moyennant un apport initial de 1000 francs FCFA contre un montant de 150 000 FCFA ; la différence étant répartie sur les factures du ménage pour une durée de 10 ans afin de permettre un paiement souple.

✓ *Infrastructure d'hydraulique*

La vision du gouvernement est d'assurer l'accès à l'eau potable à tous et à moindre coût sur tout le territoire national à travers le développement des infrastructures hydrauliques de qualité. A ce titre, la Côte d'Ivoire dispose de ressources mobilisables en eau, soit 77 milliards de m³ dont 39 milliards de m³ d'eau de surface et 38 milliards de m³ d'eau souterraine. La réserve du bassin sédimentaire est estimée à 13 milliards de m³ d'eau souterraine et la nappe d'Abidjan fournit à elle seule 70% de la production d'eau potable du pays.

Ainsi, les investissements massifs ont permis de réaliser douze stations de traitement d'eau potable de capacité 347 860 m³ / Jour, de construire 33 réservoirs de stockage de capacité totale égale 48 650 m³ et de poser 1 172 kilomètres de canalisation tous diamètres confondus. De plus le programme eau pour tous a permis de subventionner les branchements sociaux de 450 000 ménages.

A ce jour, le secteur dispose de plus de 500 ouvrages de stockage à l'intérieur du pays, faisant passer le linéaire de réseau à 10 millions de mètres et le taux d'accès en hydraulique urbaine à 82%.

✓ *Economie numérique et Poste*

Le secteur des télécommunications connaît une forte dynamique. En effet, plusieurs investissements ont été réalisés entre autres le linéaire de fibre optique posé est passé de 2040 km en 2016 à 5 435 km en 2019. Ainsi, le taux de couverture national en réseau mobile 3G est de 94,62% et 4G de 59,99% en 2020. Aussi, le taux de pénétration à internet mobile est passé de 21% en 2015 à 73,2% en 2020 et le nombre d'abonné mobile money de 8 457 113 en 2015 à 20 365 136 en 2020.

A côté de la téléphonie et de l'internet, se développe un marché de services connexes en pleine expansion à savoir l'E-money, l'E-Banking, l'E-commerce. Dans le cadre de la gouvernance électronique (e-Gouv), l'application de numérisation des documents du Conseil des ministres (e-Conseil) est en service depuis 2016. La téléphonie mobile développe des services mobiles money la valeur des transactions journalières est en progression.

Le secteur des télécommunications a par ailleurs connu un bond qualitatif. La couverture du territoire national en infrastructures de connexion a été renforcée grâce aux câble **MainOne** de l'opérateur **MainOne** mis en service en 2019, ce qui a entraîné une augmentation de la capacité de connectivité passant de de **66 Gbit/s en 2016**, à **192 Gbit/s en 2018**, puis à **220 Gbit/s en 2019**.

2. Infrastructures sociales

Chaque année, le Gouvernement ivoirien consacre d'important moyens à la mise en œuvre des réformes et la réalisation des infrastructures sociaux de base dans le domaine de la santé et de l'éducation.

En ce qui concerne **la Santé**, Le Gouvernement ivoirien ambitionne de disposer d'un système de santé performant et optimal pour soutenir la croissance et le développement durable du pays.

Ainsi, la construction/réhabilitation et rééquipement des hôpitaux et des centres de santé ont contribué à améliorer l'accès aux services de santé. Ainsi le ratio ESPC-Population est passé de 0,9 ESPC pour 10 000 habitants en 2017 à 1,2 ESPC pour 10 000 habitants en 2019 et 68% de la population vit à moins de 5 kilomètres d'un établissement sanitaire contre 65% en 2015. De même la mise en œuvre des programmes de prise en charge de la mère et de l'enfant avec la gratuité des soins, de la césarienne et des médicaments et des campagnes de vaccination ont permis l'amélioration des indicateurs mère-enfant. La mortalité infanto-juvénile, infantile et néonatale a connu une baisse régulière passant, de 96‰ en 2016 (MICS 2016) à 79‰ en 2019. En outre l'équipement et la mise aux normes des plateaux techniques des structures sanitaires et le recrutement de 16 481 professionnels de santé sur la période 2016-2020 ont favorisé une meilleure qualité des services de santé. En 2019, le ratio médecin-population est de 1,4 médecin pour 10 000 habitants. Le ratio infirmier-population est de 2,2 infirmiers pour 5 000 habitants en 2019 contre 2,1 en 2015.

Ces performances se sont appuyées sur d'importantes réalisations :

- 965 nouveaux ESPC entre 2016 et 2019 ont été construits ;
- 10 Hôpitaux Généraux ont été construits ;
- 22 Centres Hospitaliers Régionaux (**CHR**) ont été réhabilités ainsi que
- 78 Hôpitaux Généraux et 233 centres de santé urbains et ruraux.

En plus Le nombre total Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) est passé de 2 023 en 2016 à 3 411 en 2020.

En outre, La Côte d'Ivoire a été dotée de centres spécialisés National de Radiothérapie offrant des plateaux techniques uniques dans la sous-région pour le traitement des cancers, l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville.

Au niveau des pharmacies de district, le processus de mise aux normes a induit la réhabilitation de 21 pharmacies de district planifiées de 2018 à 2019.

Le Gouvernement compte accélérer le rythme des réformes et de mise en place d'un système de santé plus performant par :

- La poursuite du passage à échelle du Financement Basé sur la Performance ;
- Le financement des charges récurrentes liées à l'extension de la couverture sanitaire ;
- La hausse annuelle du budget de la santé de 15% jusqu'en 2030.

Concernant Le **système éducation / formation** l'ambition est de doter l'économie d'un capital humain de qualité à travers l'**accessibilité a une éducation générale** et une scolarisation universelle de qualité.

Au niveau de l'éducation Nationale, 150 collèges et lycées ont été construits de 2016 à 2020 dont le Lycée d'excellence Alassane Ouattara et 17 294 salles de classe au niveau primaire et 1990 salles de classe au préscolaire. Ces principales réalisations ont contribué à améliorer le Taux Net de Scolarisation au primaire de 71% en 2016 à 92,1% en 2020 et au secondaire premier cycle de 42,5% en 2017 à 50% en 2020.

S'agissant de la Formation technique et professionnelle, les interventions Gouvernement ont permis d'améliorer l'état de l'enseignement technique de la formation Professionnelle et de l'apprentissage.

On note ainsi l'existence :

- Un dispositif public qui comprend trois (03) Lycées Techniques (LT) ;
- 11 Lycées Professionnels (LP), un (01) Centre Multi Sectoriel (CMS) ;
- Six (06) Centres de Perfectionnement aux Métiers (CPM) ;
- Quatre (04) Centres de Bureautique de Communication et de Gestion (CBCG) ;
- Un (01) Centre d'Électronique et d'Informatique Appliquée (CELIA) ;
- Sept (07) Collèges d'Enseignement Technique (CET) ;
- 30 Centres de Formation Professionnelle (CFP) ;
- Les structures publiques d'intervention en milieu rural sont composées de dix (10) **Unités Mobiles de Formation (UMF)** et de trois (03) **Ateliers d'Application et de Production (AAP)**.

Afin de disposer d'équipements modernes et d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et la demande des entreprises, le Gouvernement vise à renforcer ses actions à travers :

- La rénovation des équipements et l'accroissement du dispositif de formation ;
- L'adaptation des programmes de formation aux besoins de l'économie ;
- La formation et le renforcement des capacités des personnels de l'ETFP ;
- L'implication du secteur privé dans tout le processus d'éducation et de formation et ;
- L'amélioration du dispositif d'orientation des élèves dans l'ETFP.

S'agissant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique,

En vue de disposer de ressources humaines bien formées et en adéquation avec les besoins de l'économie, le Gouvernement a entrepris d'importantes actions de redressement du système de l'Enseignement Supérieur par l'accroissement des capacités d'accueil. Ainsi, outre le renforcement des capacités des universités existantes, les universités de Man et San Pedro ont été construite sur la période 2016-2020 et sont fonctionnelles. Le Gouvernement poursuit ses efforts à travers :

- Le renforcement du processus de recrutement des enseignants-chercheurs et des chercheurs pour réduire les déficits au niveau de l'encadrement et la mise en œuvre de la réforme LMD ;

- La poursuite du programme de décentralisation des universités par la construction de 14 nouvelles universités thématiques sur le territoire, notamment à Abengourou, Adiaké et Bondoukou.

Conclusion

La Côte d'Ivoire a initié d'importantes réformes structurelles ayant permis une nette amélioration de son climat des affaires, comme l'atteste les indicateurs mentionnés dans les différents rapports des organismes et institutions compétents.

L'ambition du Gouvernement est de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda des réformes pour maintenir et renforcer la confiance dans l'économie nationale, d'accélérer son industrialisation ainsi que d'améliorer sa compétitivité et son attractivité auprès de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux.

Le Gouvernement compte aller plus loin dans la transformation structurelle de l'économie avec un rôle plus accru au secteur privé pour en faire le véritable moteur de l'économie.

En outre, l'accélération pour la transformation structurelle de l'économie contribuera à créer des opportunités de richesses et d'emplois et de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure à l'horizon 2030.

La mise en œuvre efficace et efficiente du PND 2021-2025, permettra de poursuivre et de maintenir la solidité du cadre macroéconomique et des investissements structurants, ainsi que le renforcement de la bonne gouvernance.